

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 135 (2009)  
**Heft:** 22: Routes sous la neige

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## RÉVISION DE LA LAT : PRISE DE POSITION DE LA SIA

Le projet de révision de la Loi fédérale sur le développement territorial (P-LDTER) a échoué, butant sur la résistance des cantons. Le conseil fédéral a décidé d'élaborer, d'ici février 2010, une révision partielle de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT, 1979). Une version provisoire en a été présentée le 6 octobre 2009 lors d'une conférence.

La SIA se félicite que ses positions quant au P-LDTER aient été retenues pour la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT, 1979) et qu'à la place d'une loi sur le développement territorial entièrement nouvelle, une révision partielle de la loi actuelle soit envisagée comme contre-projet indirect à l'initiative sur le paysage. Si la démarche n'est pas dénuée de risques (calendrier serré), ceux-ci sont compensés par les possibilités ainsi ouvertes : la révision partielle fait que les aspects primordiaux du dossier (y compris ceux défendus par la SIA) peuvent rapidement être corrigés et réunir une majorité.

### Développement de l'urbanisation (art. 1 et art. 3)

Pour la SIA, l'ancrage légal de la séparation entre territoires constructibles et non constructibles comme but explicite de la loi (art. 1) et l'urbanisation « vers l'intérieur », notamment par une meilleure utilisation des surfaces en friche ou sous-utilisées (art. 3), sont indispensables. L'objectif qui en découle de construire des « aménagements compacts » est toutefois perçu comme une injonction peu précise, à laquelle la SIA préférerait une formulation moins technocratique qui intègre l'optimisation des ressources et la qualité urbaine. Pour l'exploitation accrue des surfaces sous-employées, la SIA demande une définition précise des types d'affecta-

tion appropriés. Il s'agit par exemple de clarifier si cette disposition autorise, sur le court terme, des affectations transitoires étrangères à la zone concernée – ce qui, selon la SIA, contribuerait à dynamiser l'aménagement.

Que les lieux d'habitation et de travail doivent à l'avenir être dotés d'un « bon » réseau de transports publics (art. 3 al. 3 lt. a), et plus d'une desserte « suffisante », est salué par la SIA qui considère cette disposition décisive en terme de durabilité. Elle déplore par contre que la question des espaces publics liés aux divers types d'aménagement ne soit pas abordée. Un paragraphe complémentaire à ce sujet n'est pas seulement nécessaire eu égard à la valeur de l'espace public, mais il est impératif d'opposer une base légale à la privatisation du domaine public.

### Plans directeurs, horizon de planification et zones à bâtir (art. 8 et art. 15)

La SIA salue le renforcement des plans directeurs comme instruments stratégiques des politiques d'aménagement cantonales, notamment l'obligation de lier les projets ayant des incidences importantes sur le territoire et l'environnement à une base dans le plan directeur cantonal. Compte tenu de l'application jusqu'ici lacunaire des principes fondamentaux, la SIA se félicite aussi des exigences minimales fixées pour le contenu des plans directeurs dans le domaine de l'« aménagement » (art. 8a). La question se pose toutefois de savoir si la consolidation du plan directeur dans tous les domaines d'application n'entravera pas outre mesure la flexibilité et la marge de manœuvre nécessaires à l'étude de projets. Afin de tenir compte de la dynamique croissante des évolutions urbaines, la SIA propose de raccourcir l'horizon de planification de quinze à dix ans (art. 15).

Comme définie dans le projet de loi (art. 15 al. 2), la nécessité de coordonner les zones à bâtir par-delà les frontières communales est essentielle à un développement durable. La SIA juge impératif d'y inclure aussi l'aspect fonctionnel, à savoir de compléter cet article comme suit : « L'emplacement et la dimension des zones à bâtir doivent être définis au niveau régional et sur le plan fonctionnel ».

### Taxe sur plus-value (art. 38a)

Lors de la consultation du P-LDTER, la SIA avait fait remarquer qu'une taxe sur la plus-value pour les bien-fonds nouvellement attribués à la zone à bâtir constituait un moyen adéquat pour concrétiser les objectifs d'aménagement ; elle se félicite donc que l'article 5 correspondant de la LAT soit conservé.

L'expérience a toutefois montré qu'à elle seule, l'option d'une compensation financière des gains extraordinaires liés à une incorporation n'a pas amené les cantons à introduire cette mesure. Il est dès lors fondamental de reprendre les dispositions pour la taxation de la plus-value formulées dans le P-LDTER (art. 38 a-c). La SIA juge que ces prescriptions complémentaires sont indispensables pour assurer une application effective de l'article en question. Il y va aussi de l'égalité juridique sur le plan suisse, puisque certains cantons ont déjà introduit cet instrument et que d'autres en permettent l'application au niveau communal. A l'étranger (en Allemagne, p.ex.), celui-ci est d'ailleurs déjà répandu. Reste à examiner si une autre dési-

#### Documents sur internet

La prise de position détaillée de la SIA et le projet de loi peuvent être téléchargés sur internet < [www.sia.ch/presse](http://www.sia.ch/presse) >  
 Questions éventuelles à :  
 - Beat Flach, SIA-Droit, [beat.flach@sia.ch](mailto:beat.flach@sia.ch)  
 - Hans-Georg Bächtold, secrétaire général de la SIA, [hans-georg.baechtold@sia.ch](mailto:hans-georg.baechtold@sia.ch)

gnation («taxe de revalorisation» par exemple) ne serait pas plus parlante et politiquement mieux venue.

## Participation de la SIA

La SIA engage l'Office fédéral du développement territorial (OFDT) à créer une commission d'experts pour la «Compensation des plus-values et des moins-values résultant des mesures d'aménagement des autorités» et offre volontiers sa collaboration. Elle se tient aussi à disposition pour piloter l'élaboration des directives techniques relatives à l'attribution de surfaces aux zones à bâtir, notamment en assumant le calcul des besoins en zones à bâtir et en proposant son savoir-faire en matière de normalisation au niveau Suisse.

(SIA)

## CONSULTATION SIA 122

La SIA met en consultation le projet du règlement SIA 122 «Facturation des variations de prix, calcul selon la méthode paramétrique». Les commentaires et prises de position doivent être soumis d'ici au 10 janvier 2010 par e-mail (Thea.haberecker@sia.ch) au moyen du formulaire électronique, en suivant l'ordre des paragraphes. Les prises de position parvenant sous une autre forme ne peuvent pas être considérées. Le projet et le formulaire électronique peuvent être téléchargés sur internet (<www.sia.ch/consultations>).

(SIA)

## AFFILIATIONS A LA SIA AUX 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> TRIMESTRES 2009

Du 1er avril au 30 septembre 2009, la SIA a accueilli 47 nouveaux membres bureaux et 2 succursales de bureaux déjà affiliés. 234 personnes ont rejoint la SIA à titre individuel. 39 étudiants et 11 professionnels ont obtenu le statut de membre associé. La SIA a accueilli une organisation à titre de partenaire. Comparé aux trimestres précédents, la SIA se réjouit d'une augmentation

continue des nouveaux membres. Au nom de la SIA, la direction et le secrétariat général souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres.

(SIA)

## Membres bureaux

Aladar Kish Architecte, Lausanne  
Atelier d'architecture Philippe Calame, Carouge  
ENVAR SARL, Nyon  
ARCHI - DT SA, Montreux  
Espace Blanc SA, Le Landeron  
ass architectes associés sa, Le Lignon  
Ducrest Metzger architectes Sàrl, Ursy  
B. Devaud SA, Genève  
ESM-Habin Ingénieurs SA, La Tour-de-Peilz

## Membres individuels

*Section Fribourg*  
Humbert Paul, arch. EPF, Lausanne  
Spicher Vincent, arch. EPF, Neyruz  
  
*Section Genève*  
Amos Lucas, arch. EPF, Genève  
Burrus Alexis, arch. EPF/REG A, Genève  
Dell'Olio Gian-Franco, arch. EPF, Genève  
Favre Véronique, arch. EPF, Carouge  
Gabus Sébastien, ing. EPF, Neuchâtel  
Gandolfi Matteo, arch. EPF, Genève  
Guenin Olivier, arch. EPF, Genève  
Guignet Fabrice, ing. méc. EPF, Carouge  
Hüni Pascal, arch. EPF, Petit-Lancy  
Kortus Alexandar, arch. EPF, Thônex  
Lee Martin Jeffrey, arch. IAUG, Grand-Lancy  
Mustajbegovic Bakir, arch. EPF, Genève  
Noca Flavio, Ph. D., Pampigny  
Odermatt Daniela, arch. EAUG, Cartigny  
Pacarizi Gezim, arch. EAUG, Genève  
Pilet Olivier, arch. IAUG, Paris  
Robyr Didier, ing. civil EPF, Lausanne

Sadi Tanina, arch., Meyrin  
Tschäppät Jean Michael, ing. civil EPF, Nyon  
Wakim Yasmina, arch. EPF, Chambésy  
Achermann Matthias, ing. FH/MBA, Genève  
Barro Julien, arch. EPF, Carouge  
Grobis Przemyslaw, ing. arch., Divonne les Bains  
Hauri Christian, ing. env. EPF, Genève  
Khaladj Christophe, arch. EPF, Saint-Genis Pouilly  
Leone Anthony, arch. EIG, EAUG, Genève  
Perreten Agnès, arch., Genève  
Robbe Alain, arch. EPF, Genève  
Roesti Vincent, arch. EPF, Confignon  
Sauvin Jean Sibylle, arch. EPF, Genève  
Stendardo Daniele, arch. IAUG, Genève  
Vertenten Katrien, arch. USI, Genève  
Villard Martine, arch. EPF, Genève  
Willemin Claude, arch. EAUG, Courtételle  
  
*Section Jura*  
Marquis Laurent, arch. EPF, Porrentruy  
Schweblin Daniel, arch., Vandoevres  
Plumey Sylvain, dr, ing. EPF, Porrentruy  
  
*Section Neuchâtel*  
Desaules Thierry, ing. civil EPF/REG A, Bevaix  
Barthou Quitterie, ing. ENSMD, lic. physique, Neuchâtel  
Schori Robin, arch. HES-SO/BFH, Neuchâtel  
  
*Section Valais*  
Dumoulin Christian, ing. civil EPF, Savièse  
Favre Blaise, arch. EPF, Mollens  
Rinaldi Nils, ing. EPF, Lausanne  
Anders Reinhard, ing., Niedergampel  
Cherix Gaëtan, MSc en génie mécanique EPF, Monthey  
El Harime Ahmed, ing., Viège

Zurwerra Iwan, ing. civil HES/REG A, Glis

*Section Vaud*

Decaro Patrick, arch. EPF, St-Sulpice  
Frigerio Jean-Luc, arch. EPF, Lausanne  
Blower Damien, arch. BSc MA MArch RIBA, Chesières

Costa Borges Luis Antonio, ing. civil, Lausanne

Dessimoz Raphael, arch. EPF, Lausanne

Guillaume Henry, arch. EPF, Basel

Halbach Kai, ing., Genève

Kansu Baris, arch. EPF, Lausanne

Metzger Roger, arch. EPF, Bossonnens

Noel Alexandre, ing. civil EPF, Vevey

Silva Vitor, ing. env. EPF, Chavannes-près-Renens

Vázquez Rosa Emmily, arch., Gland

**Membres associés étudiants**

*Section Fribourg*

Cotting Anne-Fanny, Renens

Carrel Roxana, Grenilles

*Section Neuchâtel*

Collioud Mathieu, Boudry

*Section Vaud*

Mascitti Aurellan, Lausanne

Pereira Hélio, Nyon

Vaglio Fabrice, Yverdon-les-Bains

Wild Remy, Yverdon

Dudok de Wit Filomeen, St-Sulpice

**Membres associés**

*Section Genève*

Poete Serge-Roland-Christophe, arch. ETS, Courchapon - Doubs

*Section Valais*

Wiese Jérôme, ing. civil ETS, Muraz (Collombey)

*Section Vaud*

Ferrini Gian-Luca, ing. HES, Renens

**LA SIA À LA SWISSBAU**

La SIA attire l'attention sur trois tables rondes organisées lors de la Swissbau, qui se tiendra du 12 au 16 janvier prochain à Bâle. Le soir de l'ouverture, la SIA vous invite en outre à une « Conférence architecturale d'un autre type », donnée par le célèbre batteur JoJo Mayer au Musée suisse d'architecture (S AM).

La participation aux manifestations est gratuite, mais un ticket Swissbau et une pré-inscription sont nécessaires. Les membres SIA entrent gratuitement à la Swissbau (informations à fin novembre).

(SIA)

**Manifestations SIA à la Swissbau**

Mardi 12 janvier 2010, 20 h, S AM :  
- « Conférence architecturale d'un autre type » par Jojo Mayer

Mercredi 13 janvier 2010, 10h30 à 11h30 :  
- Table ronde : « Du bachelor au métier »

Jeudi 14 janvier 2010, 10h30 à 11h30 :  
- Table ronde : « Harmonisation des normes de construction »

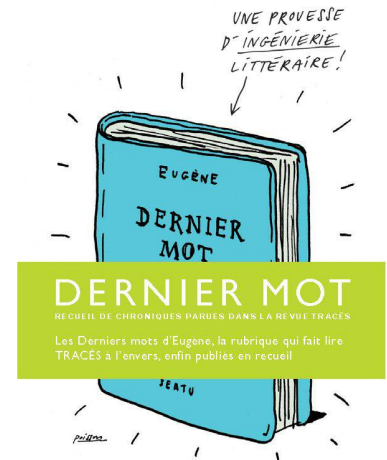
Vendredi 15 janvier 2010, 10h30 à 11h30 :  
- Table ronde : « Territoire 2030 »

Détail programme : < [www.sia.ch/swissbau](http://www.sia.ch/swissbau) >

Partenaires de la SIA à la Swissbau :  
TEC21, TRACÉS, Archi, fiduciaire BDO Visura, éditions Schwabe AG Druck und Verlag

**DERNIERS MOTS D'EUGÈNE**

Depuis le 24 septembre 2003, Eugène tient chronique dans la revue TRACÉS, fondée en 1875 sous le titre de « Bulletin technique de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes ». L'un des premiers textes qu'elle ait publié fut une « Note sur la flèche nouvelle de la cathédrale de Lausanne » de l'architecte français Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc. Auteur du Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle et d'ouvrages de narration architecturale (Histoire d'une maison, Histoire d'un hôtel de ville, Histoire d'un dessinateur, etc.), Viollet-le-Duc fut l'un des principaux théoriciens de l'architecture au XIXe siècle. Il meurt à Lausanne en 1879.



Nonante ans plus tard, Eugène Meiltz naît à Bucarest. Il n' imagine pas alors devenir écrivain sous le nom de plume d'Eugène, ni bien sûr collaborer à la même revue que l'illustre devancier dont il partage le prénom. L'homonymie n'est pas la seule parenté que l'on peut repérer entre eux. Les deux sont des conteurs d'espaces. Aux (presque) premiers mots qu'Eugène Emmanuel a placés dans la revue fait écho la rubrique « Le dernier mot », dans laquelle Eugène intervient régulièrement. L'un était architecte, il destinait une grande part de ses écrits à l'attention du « grand public ». L'autre est écrivain, il s'adresse aux bâtisseurs.

Mais que fait un écrivain dans une revue consacrée à l'architecture, au génie civil et au territoire? Voyager, observer, noter. Considérer (dans le sens d'avoir de la considération pour) le monde et l'infinité de ses lieux: France, Russie, Sibérie, Suisse alémanique, Egypte, Italie; objets du quotidien; rayons de l'étagère; coin de la rue. Puis le raconter, dans un récit bref et plein d'esprit(s).

Rassemblées dans un recueil, ces chroniques nous montrent que, pour réenchanter le monde, point n'est besoin d'inédit. Il suffit pour cela d'apprendre à regarder autour de soi.

(FDC)

**Commander le « Dernier mot »**

Jusqu'au 30 novembre prochain, les lecteurs de TRACÉS pourront commander l'ouvrage d'Eugène par e-mail ([servicelecteurs@revue-traces.ch](mailto:servicelecteurs@revue-traces.ch)) au prix de Frs. 24.90.